



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

TO/PR

P.V. ECO 21

## Commission de l'Economie

### Procès-verbal de la réunion du 26 mai 2014

#### Ordre du jour :

Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet

- a) du dossier "Enovos" (demande du groupe parlementaire CSV du 16 avril 2014);
- b) des raisons du transfert annoncé du siège social de la société Netflix du Grand-Duché aux Pays-Bas;
- c) de la visite d'Etat en Pologne;
- d) du résultat de la récente mission de promotion économique aux Etats-Unis (côte Ouest);
- e) de l'opportunité de la création d'un établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers" tel que prévu par le projet de loi n° 6533

\*

Présents : M. Claude Adam remplaçant Mme Christiane Wickler, M. André Bauler, M. Gilles Baum remplaçant Mme Simone Beissel, Mme Tess Burton, M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Franz Fayot, M. Claude Haagen, M. Max Hahn, Mme Cécile Hemmen remplaçant M. Frank Arndt, Mme Françoise Hetto-Gaasch, M. Laurent Mosar, M. Roy Reding, M. Claude Wiseler

M. Etienne Schneider, Ministre de l'Economie

M. Marco Hoffmann, M. Tom Eischen, M. Georges Lanners, du Ministère de l'Economie

M. Timon Oesch, de l'Administration parlementaire

\*

Présidence : M. Franz Fayot, Président de la Commission

\*

**Echange de vues avec Monsieur le Ministre de l'Economie au sujet**

**a) du dossier "Enovos" (demande du groupe parlementaire CSV du 16 avril 2014);**

Les initiateurs du point sous rubrique sont invités à préciser leur demande.

Ceux-ci renvoient aux préoccupations provoquées par la volonté de deux actionnaires, RWE et E.on, de céder leurs participations dans le capital de la société Enovos International s.a.. Même si Monsieur le Ministre vient, en date du 12 mai 2014, de répondre à une question parlementaire afférente,<sup>1</sup> maintes questions resteraient ouvertes et ceci notamment en ce qui concerne le financement de l'augmentation de la participation de l'Etat, via l'exercice de son droit de préemption.

Monsieur le Ministre confirme l'intention commune de l'Etat, de la SNCI<sup>2</sup> et de la Ville de Luxembourg d'exercer leur droit de préemption respectif dans l'objectif d'acquérir la majorité dans l'actionariat de cette société, société qu'il juge d'une importance stratégique pour le Luxembourg. Il n'est pas question d'acquérir l'ensemble des parts offertes. Une série d'autres grands investisseurs, notamment des fonds de pension, ont également signalé leur intérêt. Monsieur le Ministre préférerait si cet autre ou ces autres investisseurs étaient un ou des partenaires industriels. Des contacts dans ce sens existent également. Il importe toutefois d'adopter une démarche réfléchie et de procéder par étapes.

Une première étape à franchir seront les réunions avec les deux actionnaires offrant leurs participations. Il s'agit de s'accorder sur un modèle d'évaluation de la valeur de ces participations avant de pouvoir négocier concrètement sur le prix d'achat, la répartition des parts à acquérir sur les actionnaires restants et les participations à disposition de nouveaux actionnaires.

Au courant de l'année 2015, ces ventes/acquisitions devraient être réalisées.

Les vendeurs, dont notamment RWE, ont un intérêt financier certain à finaliser rapidement cette cession.

Monsieur le Ministre propose de revenir en commission lorsque la valeur de ces participations et la répartition de la somme à investir par les trois acteurs publics auront été fixées.

Actuellement, cela a peu de sens de discuter sur le mode de financement exact de l'augmentation de la participation de l'Etat. Compte tenu des réserves élevées de la SNCI, Monsieur le Ministre préférerait financer la majeure partie voire l'intégralité de cet investissement via cette institution.

**b) des raisons du transfert annoncé du siège social de la société Netflix du Grand-Duché aux Pays-Bas;**

Il est expliqué que lors de sa précédente réunion,<sup>3</sup> la Commission de l'Economie a décidé de porter le point sous rubrique à l'ordre du jour de la présente réunion, compte tenu de préoccupations exprimées quant aux raisons sous-jacentes au départ annoncé de la société Netflix.

---

<sup>1</sup> La question parlementaire n° 214 du 11 avril 2014

<sup>2</sup> Société nationale de crédit et d'investissement (établissement bancaire de droit public dont le capital social appartient intégralement à l'Etat luxembourgeois)

<sup>3</sup> Voir procès-verbal de la Commission de l'Economie du 22 mai 2014 (point 4. Divers)

Monsieur le Ministre salue que les parlementaires s'interrogent sur les causes pouvant amener une entreprise à tourner son dos au Grand-Duché.

L'orateur rappelle qu'il vient de répondre à une question parlementaire afférente.<sup>4</sup>

Cette entreprise des Etats-Unis s'est établie en juillet 2011 au Luxembourg avec l'objectif d'entamer son expansion dans l'Union européenne. Son choix d'établissement est tombé sur le Luxembourg en raison de son régime très compétitif en matière de TVA sur le commerce électronique. Ce régime appartiendra, à partir de l'an prochain, au passé.

Par conséquent, cette société n'a plus de raison à maintenir son siège au Luxembourg. Ceci d'autant plus que cette société n'occupe que deux personnes au Luxembourg et que son patron éprouvait comme un inconvénient majeur du Luxembourg de n'y disposer d'aucun vol direct vers les Etats-Unis. Un autre point négatif du Luxembourg est la grande difficulté d'y trouver le personnel qualifié nécessaire pour assurer le développement futur de la filiale européenne de Netflix. A cela s'ajoutent des attaches personnelles du patron de cette entreprise aux Pays-Bas et plus précisément à Amsterdam, motivation supplémentaire d'opter, en alternative, pour cet Etat-membre de l'Union européenne.

L'exemple d'Amazon Europe à l'appui, Monsieur le Ministre estime qu'il ne faille pas surestimer l'impact du changement de régime de la TVA-e-commerce sur les sociétés actives dans ce secteur et déjà établies au Luxembourg. Amazon souhaite, au contraire, continuer à se développer au Luxembourg. Toutefois, les problèmes ayant plaidé, dans le cas de Netflix, en défaveur du Luxembourg se posent également pour cette société – notamment au niveau du recrutement du personnel qualifié dont elle a besoin.

Ces difficultés au niveau du recrutement amèneront deux autres entreprises, actives dans le secteur des jeux en ligne, à quitter le Luxembourg : Zynga et Kabam. Leur choix s'est porté sur Berlin. Elles y profiteront d'une métropole disposant de facultés universitaires offrant des formations dans ce domaine. L'Université de Berlin propose d'organiser ses programmes de stage dans ces entreprises qui disposeront ainsi à leur tour d'une main d'œuvre gratuite de stagiaires et d'un constant réservoir de recrutement parmi ces étudiants, qui, une fois embauchés, travailleront pour un salaire significativement moins élevé qu'au Luxembourg.

Par ailleurs, pour des raisons commerciales, la société japonaise Sony cesse également ses activités au Luxembourg. Elle vendra son portefeuille à une autre société établie au Luxembourg et active dans le domaine des *ebooks* et *ereaders* (Kobo).

Parallèlement, néanmoins, certaines entreprises actives dans ce secteur ont signalé leur intérêt de s'installer au Luxembourg.

En conclusion, Monsieur le Ministre rappelle qu'il est d'une importance cruciale pour le développement économique futur du Luxembourg que ce pays parvienne à attirer une main d'œuvre qualifiée capable de travailler dans les secteurs de haute technologie que le Luxembourg souhaite promouvoir. L'orateur renvoie à l'exemple du Québec confronté à un problème similaire dû, notamment, à la fuite de jeunes talents formés au pays pour des destinations plus attractives, notamment aux Etats-Unis. Afin de maintenir ces jeunes diplômés au pays, le Québec accorde désormais la nationalité à ces jeunes qui, une fois leurs études dans certaines formations jugées utiles terminées, acceptent un contrat de travail au Québec. Cette politique attire de jeunes étudiants de l'espace asiatique.

Tout porte à croire que la mise en place de tels programmes ciblés pourrait s'avérer hautement utile pour le développement économique du Luxembourg. La possibilité d'obtenir

---

<sup>4</sup> Question parlementaire n° 234 du 23 avril 2014

la nationalité luxembourgeoise, permettant de circuler librement dans « l'espace Schengen », devrait constituer un incitant important pour des talents non-européen à s'installer au Luxembourg.

#### *Débat :*

Un représentant du CSV souligne qu'il partage les préoccupations ministérielles quant à la disponibilité de ressources humaines hautement qualifiées sur le marché du travail du Luxembourg, de sorte qu'il juge également crucial que certaines mesures soient prises à ce niveau. Une première piste à suivre serait de réformer le régime des autorisations de séjour allant dans le sens de l'introduction d'un visa d'affaires facilitant le séjour au pays de cadres de groupes internationaux. Une autre piste à suivre pour améliorer l'attractivité du pays, à part une amélioration de la législation fiscale en matière de propriété intellectuelle, serait le « ruling » en matière fiscale.

Monsieur le Ministre donne à considérer que les deux derniers points évoqués sont du ressort du Ministre des Finances, de sorte qu'il ne peut s'aventurer dans des détails. Toujours est-il que la Commission européenne est en train d'examiner la politique et les décisions du Luxembourg en matière du « ruling » fiscal<sup>5</sup>. Dès son entrée en service, le nouveau Ministre des Finances a souhaité apporter davantage de transparence dans ces décisions qui, jusqu'à ce moment ont été prises, de facto, par un seul fonctionnaire. Dorénavant, une commission composée de plusieurs personnes analysera ces dossiers et prendra une décision conjointe. Compte tenu de cette nouvelle façon de procéder sous l'œil critique de la Commission européenne, ces décisions ne tomberont plus si rapidement que par le passé au grand dam des entreprises concernées.

Quant aux autorisations de séjour, Monsieur le Ministre informe la commission que ce dossier évolue actuellement dans le sens d'une accélération de la procédure. Ceci implique toutefois l'embauche d'effectifs supplémentaires.

#### **c) de la visite d'Etat en Pologne;**

En ce qui concerne les retombées économiques de la récente visite d'Etat en Pologne, Monsieur le Ministre se dit positivement surpris. Actuellement, les échanges commerciaux entre les deux économies sont insignifiants. Un accord de coopération entre les deux chambres de commerce a été signé. L'intérêt des entreprises au Luxembourg était prononcé, le forum économique organisé très bien visité. De nombreux contacts entre entreprises se sont noués.

L'idée luxembourgeoise, discutée lors d'un échange de vues entre les ministres en charge de l'économie, de lier la plateforme logistique du Luxembourg à une plateforme logistique en Pologne qui desservirait l'ensemble de l'Europe de l'Est et surtout la Russie, a connu un écho très favorable.

De surcroît, la Pologne, disposant d'importantes ressources en charbon et souhaitant accroître son indépendance énergétique de la Russie notamment, s'intéresse vivement à une entreprise luxembourgeoise ayant innové dans le domaine du filtrage de la fumée générée lors de la combustion de charbon.<sup>6</sup> Le département de l'Energie du ministère de

---

<sup>5</sup> Accords préalables entre certaines entreprises et l'administration fiscale permettant aux sociétés demanderesse de savoir à l'avance la charge d'impôt qu'elles auront à verser.

<sup>6</sup> La *Carbon Process & Plant Engineering S.A.* (CPPE)

l'Economie de la Pologne est en contact avec cette entreprise, qui elle est intéressée à tester son procédé en grandeur nature. Monsieur le Ministre se dit confiant que cette entreprise pourra lancer un projet pilote, grâce à l'aide de la Pologne, puisque celle-ci a souligné l'intérêt à cette technologie au plus haut niveau politique.

Egalement à relever est une visite effectuée auprès d'une université polytechnique souhaitant coopérer avec le Luxembourg dans le domaine de la cybersécurité.

Monsieur le Ministre a profité de l'occasion pour promouvoir les services de SES-ASTRA dans le domaine de la diffusion télévisée. Son contrat avec TV-Poland expire et son concurrent Eutelsat (groupe français) a fait preuve d'un lobbying très actif pour pouvoir prendre la relève. Son homologue polonais ignorait ces agissements et a donné rendez-vous aux responsables d'ASTRA pour exposer leur offre qui semble bien plus avantageuse pour l'Etat que celle d'Eutelsat.

#### **d) du résultat de la récente mission de promotion économique aux Etats-Unis (côte Ouest);**

La mission de promotion se concentrait sur trois secteurs : les biotechnologies, le spatial et les technologies de l'information et de la communication (TIC ou « ICT » en anglais).

Auprès d'un grand laboratoire d'analyses médicales, il a été plaidé d'examiner un éventuel établissement dans l'Union européenne.

Un *datacenter* du géant de l'internet eBay a été visité pour s'informer de l'alimentation innovatrice en énergie de ce-dernier.<sup>7</sup> La situation au Luxembourg diffère toutefois fortement de celle aux Etats-Unis. Il est possible e s'approvisionner à 100% en énergie dite « verte » et la sécurité d'approvisionnement est assurée à pratiquement 100% et donc bien plus élevée qu'aux Etats-Unis. La technologie y employée pourrait toutefois s'avérer utile en ce qui concerne le « back up » à prévoir par les centres de stockage de données au Luxembourg qui, actuellement, est assuré par des générateurs d'électricité recourant au diesel. Partant, un échange de vues a également eu lieu avec l'entreprise développant ces piles à combustible (*Brennstoffzellen*). La délégation luxembourgeoise a essayé de convaincre ce producteur de devenir actif en Europe en prenant comme base le Luxembourg où un premier projet dans le domaine des génératrices d'électricité de secours d'un *datacenter* pourrait être réalisé.

Un institut de recherche dans le domaine de la cancérologie, qui collabore déjà actuellement en matière de cancer cérébral, avec le CRP-Santé, a été visité.

Une conférence économique a été organisée. C'est surtout un *testimonial* de l'ancien directeur de Guardian qui a expliqué l'environnement économique et institutionnel au Luxembourg qui a suscité un grand intérêt auprès des investisseurs potentiels. Toutes ces entrevues ont eu lieu dans l'Etat du Utah.

La mission s'est poursuivie en Californie à San Francisco auprès d'un centre de recherche de la NASA, le Luxembourg ayant, durant deux années, la coprésidence de l'ESA.<sup>8</sup> Par ailleurs, la SES-ASTRA a des liens étroits avec la NASA et un échange d'étudiants entre cette dernière et l'Université du Luxembourg existe. Une collaboration plus étroite dans l'exploration de l'espace est envisagée. La NASA est assez enchantée par le savoir-faire

---

<sup>7</sup> Via des « fuelcells » de *Bloomenergy*, lui permettant d'être indépendant du réseau et d'assurer une alimentation stable et écologique

<sup>8</sup> « European Space Agency »

existant dans ce domaine au Luxembourg et ceci également au niveau juridique. L'orateur se dit ainsi confiant de voir de nouveaux projets concrets dans ce domaine dans les mois à venir.

Trois *start-ups* dans la biotechnologie ont été visitées<sup>9</sup> dans l'objectif d'obtenir une collaboration plus étroite avec ce même secteur au Luxembourg, voire un établissement au Luxembourg. Une visite au Luxembourg vient d'être organisée pour la première, intéressée, entre autres, par les projets du Luxembourg dans le domaine de la pharma logistique. La seconde et la dernière suivront, notamment pour discuter d'une collaboration avec l'IBBL<sup>10</sup>.

Un échange de vues a eu lieu avec les responsables de *Tesla Motors* afin de discuter de son projet de construire, pour ses automobiles électriques, un « super grid » en Europe permettant de les charger en une demi-heure. Initialement, aucune station de charge au Luxembourg n'a été prévue. Au préalable de cette entrevue, le Ministère de l'Economie a expliqué les spécificités du Luxembourg (commerce transfrontalier lié au *Tanktourismus*) dans cette région d'Europe et les avantages pour les clients de Tesla d'y disposer de stations de recharge. Cette mission fût couronnée de succès : Tesla a promis de construire des stations de recharge au Luxembourg. Les interrogations de Tesla quant à ses faibles ventes au Luxembourg ont pu être expliquées par l'inexistence d'un distributeur au pays et la réticence du client luxembourgeois d'acheter une voiture via internet. La nécessité de disposer tout au moins d'un *showroom* sur place a été acceptée par les responsables de Tesla qui, compte tenu des résultats favorables d'une analyse du marché automobile luxembourgeois (PIB par tête d'habitant élevée, forte densité de voitures,...), ont ordonné à leur représentant en Belgique d'examiner la possibilité d'établir une salle de vente au Luxembourg.

Le Gladstone Institute avec lequel une série de coopérations dans la recherche biomédicale existe déjà a été visité.

L'échange de vues à San Francisco avec des responsables du constructeur Boeing, en présence d'un responsable de la société SES, a permis de promouvoir activement des entreprises luxembourgeoises comme Euro-Composites S.A.. En effet, après une longue période, SES vient à nouveau d'acquérir un satellite auprès de Boeing, de sorte que la délégation luxembourgeoise a pu insister auprès de Boeing que celui-ci s'approvisionne également auprès d'entreprises luxembourgeoises. Compte tenu de la qualité produite au Luxembourg, ce constructeur a promis de « faire un geste ». Un geste semblable viendra du constructeur de fusées de lancement de satellites *Space X* pour qui SES représente un client important. Ce constructeur ambitionne de développer des fusées spatiales réutilisables.

#### *Conclusion :*

Selon Monsieur le Ministre, cette mission économique a, une fois de plus, démontré la nécessité pour un petit Etat comme le Luxembourg de se promouvoir activement, de partir à la rencontre des décideurs économiques et investisseurs potentiels, qui, le plus souvent, ne songent même pas au Luxembourg lorsqu'il s'agit d'opter pour un lieu d'établissement ou de choisir un partenaire commercial en Europe.

---

<sup>9</sup> Linkage Biosciences ; Cellular Research ; Invitae

<sup>10</sup> Integrated Biobank of Luxembourg

**e) de l'opportunité de la création d'un établissement public "Agence nationale de stockage de produits pétroliers" tel que prévu par le projet de loi n° 6533**

Monsieur le Président renvoie aux discussions en commission, les 15 et 22 mai 2014, concernant l'Agence nationale de stockage de produits pétroliers prévue par le projet de loi 6533. A ces occasions, le groupe parlementaire CSV a exprimé le souhait d'entendre les explications de Monsieur le Ministre de l'Economie concernant l'opportunité de créer un tel établissement public.

Un représentant du CSV précise que les arguments avancés par les représentants du Ministre (davantage de flexibilité et d'indépendance d'un tel établissement) n'étaient pas de nature à convaincre son groupe parlementaire. A son avis, les tâches de l'Agence devraient également pouvoir être remplies au sein du Ministère. La nécessaire indépendance invoquée étant toute relative, les membres du conseil d'administration représentant les différents ministres compétents. Disproportionnée par rapport à la flexibilité souhaitée, leur semble également la création d'une nouvelle administration publique pour gérer le stockage stratégique – pourquoi ne pas avoir opté pour la forme d'une société anonyme ?

Monsieur le Ministre rappelle que cette Agence devrait également gérer la soumission publique de la construction des nouvelles capacités de stockage. Il dit avoir connaissance de l'échange d'arguments évoqué et, à voir le libellé de l'article traitant de la composition du conseil d'administration, il a constaté que ce texte ne lui donne pas la liberté souhaitée dans la composition de ce conseil. Son intention est de pouvoir désigner dans ce conseil des personnes qui disposent des compétences nécessaires dans le domaine des attributions de l'agence. La formulation de cette disposition devrait permettre de pouvoir nommer des personnes ayant, par exemple, une solide expérience dans le domaine de l'achat et de la vente de produits pétroliers sur les marchés internationaux. Néanmoins, il faut toujours avoir la marge de manœuvre nécessaire permettant de désigner des personnes compétentes tout en évitant, afin d'exclure des conflits d'intérêts, la désignation de représentants du secteur pétrolier lui-même. Partant, il propose que la Commission de l'Economie amende le libellé de l'énumération du premier paragraphe dans ce sens.

La forme d'une société commerciale n'a pas été retenue en raison du risque de faillite inhérent à des sociétés privées. Ce risque ne peut être accepté du moment que les réserves de produits pétroliers d'un pays sont en jeu.

Tous les Etats membres ont opté pour la création d'une agence de stockage. Un argument de poids était la nécessaire flexibilité. Compte tenu de la lourdeur des procédures budgétaires publiques à respecter, l'organisation des opérations d'achat et de vente de produits pétroliers sur les marchés à l'intérieur des structures de l'administration ministérielle était tout simplement unimaginable.

Le besoin en personnel de l'Agence ne devrait pas être plus important que celui d'un service spécifique à créer au sein du Ministère. Ceci d'autant plus que l'Agence devra se financer elle-même, via la taxe de stockage prévue dans le prix des produits pétroliers. Jusqu'à présent, cette taxe visait à financer les obligations de stockage des importateurs pétroliers, obligation qui, depuis bien longtemps, n'est plus qu'insuffisamment assurée par ces derniers. De sorte que cette taxe constitue actuellement une marge supplémentaire pour les importateurs. Cette somme, chiffrée par l'orateur à environ 23 millions d'euros par an, sera directement déviée à l'Agence et suffira largement à financer les obligations de cet établissement.

La période la plus coûteuse sera celle de la constitution initiale des réserves. Ultérieurement, ces stocks ne seront qu'échangés à un rythme régulier. Il s'agit donc d'un capital substantiel qui sera bloqué et de façon improductive. L'Allemagne a financé sa réserve stratégique en recourant à l'emprunt. La taxe de stockage n'y sert qu'à financer la gestion du stockage et les intérêts à payer sur l'emprunt contracté, sans avoir prévu des remboursements. Monsieur le Ministre pourrait s'imaginer recourir au même mode de financement.

### **Débat :**

Les questions et interventions des parlementaires permettent de préciser les points qui suivent :

- Monsieur le Ministre rappelle qu'il souhaite que le libellé réglant la **composition du conseil d'administration** soit amendé afin d'offrir au Gouvernement une plus grande latitude dans le choix d'administrateurs potentiellement compétents. Il ne verrait pas où trouver toutes ces personnes à connaissances spécifiques requises au sein de l'administration centrale ;
- **Liberté d'approvisionnement des détaillants luxembourgeois.** Monsieur le Ministre confirme que la Commission européenne a signalé par écrit au Gouvernement vouloir examiner par rapport aux règles du marché unique le fait que maints détaillants luxembourgeois sont obligés de s'approvisionner via des distributeurs établis en Belgique ou en France (contrats d'exclusivité territoriale) ;
- **Simplification administrative et article 17 de la loi concernant la protection de la nature.** Si le champ d'application de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles sera limité de façon à exclure l'ingérence possible de l'Environnement dans des projets de construction au sein des agglomérations ne peut être confirmé, à ce stade, par Monsieur le Ministre ;
- **Successions ouvertes dans les petites et moyennes entreprises.** Monsieur le Ministre remarque que la problématique des successions dans des entreprises souvent familiales n'est pas nouvelle, de même que l'affirmation des syndicats patronaux d'une pénurie massive de repreneurs. Il doute toutefois que l'ampleur de ce problème soit si dramatique que les milieux intéressés aiment le représenter. Régulièrement, il se trouve ainsi confronté à des investisseurs souhaitant reprendre des entreprises au Luxembourg et apparemment sans successeurs, mais qui restent sur leur faim. Les chambres professionnelles sont incapables d'indiquer concrètement les entreprises à succession ouverte et qui ne trouvent pas de repreneurs. Souvent le cas inverse se présente : un repreneur potentiel existe, se trouve toutefois confronté, une fois l'analyse faite, à une entreprise économiquement plus viable ou au bord de la faillite.<sup>11</sup>

Luxembourg, le 17 octobre 2014

Le Secrétaire,  
Timon Oesch

Le Président,  
Franz Fayot

---

<sup>11</sup> L'orateur illustre son propos en se référant à un fonctionnaire ayant souhaité reprendre l'entreprise familiale. Analyse faite par des experts, il a été recommandé à cette personne de s'abstenir à se lancer dans cette aventure. La station-service en question ne subsistait que grâce à la main-d'œuvre gratuite des parents déjà pensionnés. En conclusion, le garage a été vendu pour faire place à un lotissement en plein centre de l'agglomération.